

# DÉLIBÉRATIONS

**BUREAU SYNDICAL**

Du 06/05/2025

# Délibérations n°2025-31 à 2025-46

- B2025-31 Mise à jour des programmes travaux
- B2025-32 Lancement d'un marché de déconstruction de bâtiments et de leurs annexes sur les parcelles AX212 et AX213
- B2025-33 Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de CHAMPROND-EN-GÂTINE
- B2025-34 Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de LES AUTELS-VILLEVILLON
- B2025-35 Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de PRUDEMANCHE
- B2025-36 Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de TRIZAY-COUTRETÔT-SAINT-SERGE
- B2025-37 Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de NEUVILLE-SAINT-DENIS
- B2025-38 Demande d'adhésion à la compétence conseil en énergie par la commune de DANCY
- B2025-39 Demande d'adhésion à la compétence conseil en énergie par la commune de FRESNAY-L'EVÊQUE
- B2025-40 Demande d'adhésion à la compétence conseil en énergie par la commune de ROUVRES
- B2025-41 Demande d'adhésion à la compétence conseil en énergie par la commune de THIMERT-GÂTELLES
- B2025-42 Plan de communication 2025 Territoire d'Énergie Eure-et-Loir
- B2025-43 Convention dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire relative à la commune de LA FERTE VIDAME
- B2025-44 Création commission nouveau siège Territoire d'Énergie Eure-et-Loir
- B2025-45 Demande d'implantation de borne de recharge pour véhicule électrique par la commune de VERNOUILLET
- B2025-46 Demande d'implantation de borne de recharge pour véhicule électrique par la commune de CHARTRES

Décision  
n° B2025-31

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation :** le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

**Étaient présents :** M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Était / Étaient excusé(s) :** M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance :** M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Mise à jour des programmes de travaux (investissement et maintenance)**

Après avoir pris connaissance des crédits budgétaires pouvant être affectés aux programmes de travaux du Syndicat en matière de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications, voire sur certains réseaux connexes, et après avoir examiné les derniers projets instruits par les services,

**Le Bureau Syndical approuve :**

- La mise à jour des programmes de travaux (investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité, maintenance et investissements sur les réseaux d'éclairage public, investissements en matière de génie civil de télécommunications, investissement pour tiers), telle que jointe en annexe à la présente délibération,
- Les plans de financement dédiés à l'ensemble de ces opérations, lesquels font référence aux dispositions citées à l'article L.5212-26 du CGCT s'agissant des travaux portant sur le réseau de distribution d'électricité et de ceux relatifs à l'éclairage public au titre des actions de maîtrise de la consommation d'énergie.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision  
n° B2025-32

## BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025

### Extrait du registre des délibérations

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Lancement d'un marché de déconstruction de bâtiments et de leurs annexes sur les parcelles AX212 et AX213 visant à mettre à nu les terrains dans le cadre de la future construction du siège de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir**

Dans le cadre du projet de la construction d'un nouveau siège, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a acquis en 2018 la parcelle AX212 juxtaposant son siège actuel rue du Maréchal Leclerc. Il est précisé que le bâtiment situé sur ce terrain présente à ce jour une situation de péril et que le syndicat dispose déjà du permis de démolition accordé par la ville de Lucé le 17 mai 2023.

Par ailleurs, le 22 avril dernier, le syndical est également devenu propriétaire de deux parcelles supplémentaires AX213 et AX295 afin de disposer de suffisamment d'espace pour la construction de son nouveau siège.

En l'état, des bâtiments et leurs annexes sont présents sur les parcelles AX212 et AX213.

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Bureau de lancer un marché de déconstruction desdits bâtiments et de leurs annexes visant à mettre à nu les terrains dans le cadre de la future construction du siège de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

Il est précisé que ce marché aura les caractéristiques suivantes :

- Procédure : MAPA
- Publicité au BOAMP
- Critères : 60% prix / 40% valeur technique
- Estimation : environ 300 000 € HT

**Ainsi, après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Approuve** le lancement d'une procédure adaptée visant à conclure un marché de démolition, de déconstruction, et de désamiantage des bâtiments et de leurs annexes situés sur les parcelles AX212 et AX213.

- **Approuve** le contenu du dossier de consultation constitué à cet effet.
- **Dans la limite des seuils prévus dans sa délégation, charge** Monsieur le Président d'étudier les offres et de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères mentionnés au dossier de consultation.
- **Dans l'éventualité où les seuils seraient supérieurs à sa délégation, charge** Monsieur le Président de convoquer la commission ad hoc en vue d'étudier les offres en application des critères mentionnés au dossier de consultation.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec le candidat retenu.
- **Autorise** le lancement d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, en cas d'appel d'offres déclaré infructueux.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision  
n° B2025-32

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Lancement d'un marché de déconstruction de bâtiments et de leurs annexes sur les parcelles AX212 et AX213 visant à mettre à nu les terrains dans le cadre de la future construction du siège de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir**

Dans le cadre du projet de la construction d'un nouveau siège, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a acquis en 2018 la parcelle AX212 juxtaposant son siège actuel rue du Maréchal Leclerc. Il est précisé que le bâtiment situé sur ce terrain présente à ce jour une situation de péril et que le syndicat dispose déjà du permis de démolition accordé par la ville de Lucé le 17 mai 2023.

Par ailleurs, le 22 avril dernier, le syndical est également devenu propriétaire de deux parcelles supplémentaires AX213 et AX295 afin de disposer de suffisamment d'espace pour la construction de son nouveau siège.

En l'état, des bâtiments et leurs annexes sont présents sur les parcelles AX212 et AX213.

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Bureau de lancer un marché de déconstruction desdits bâtiments et de leurs annexes visant à mettre à nu les terrains dans le cadre de la future construction du siège de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

Il est précisé que ce marché aura les caractéristiques suivantes :

- Procédure : MAPA
- Publicité au BOAMP
- Critères : 60% prix / 40% valeur technique
- Estimation : environ 300 000 € HT

**Ainsi, après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Approuve** le lancement d'une procédure adaptée visant à conclure un marché de démolition, de déconstruction, et de désamiantage des bâtiments et de leurs annexes situés sur les parcelles AX212 et AX213.

- **Approuve** le contenu du dossier de consultation constitué à cet effet.
- **Dans la limite des seuils prévus dans sa délégation, charge** Monsieur le Président d'étudier les offres et de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères mentionnés au dossier de consultation.
- **Dans l'éventualité où les seuils seraient supérieurs à sa délégation, charge** Monsieur le Président de convoquer la commission ad hoc en vue d'étudier les offres en application des critères mentionnés au dossier de consultation.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec le candidat retenu.
- **Autorise** le lancement d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, en cas d'appel d'offres déclaré infructueux.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision  
n° B2025-33

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de CHAMPROND-EN-GÂTINE**

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de CHAMPROND-EN-GÂTINE.

A réception de cette demande, l'inventaire des installations d'éclairage ainsi que les diagnostics énergétiques ont été réalisés et ont produit les données suivantes :

Collectivité	Nombre de foyers lumineux	Proportion de sources énergivores
CHAMPROND-EN-GÂTINE	140	75 %

En l'état, le recensement des installations fait également ressortir à l'échelle de cette commune :

- 8 armoires de commandes,
- un investissement estimé à 52 500 € HT pour l'élimination totale des installations encore équipées de sources énergivores,
- un investissement estimé à 500 € HT pour la mise en place d'horloges astronomiques,
- un investissement estimé à 2 405 € HT pour le géoréférencement des réseaux souterrains.

Enfin le Syndicat dispose de l'attestation visée du receveur public portant sur la valeur comptable des équipements propriété de la collectivité destinés à être mis à disposition de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour l'exercice de ses missions.

**Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Emet un avis favorable** à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de CHAMPROND-EN-GÂTINE,
- **Conditionne** cette adhésion :
  - o au fait que la collectivité concernée s'engage aux côtés du Syndicat, à réaliser à court terme un programme de travaux dédié à la remise à niveau des installations existantes tel que prévu au tableau ci-dessous,

Travaux à réaliser	CHAMPROND-EN-GÂTINE
coût prévisionnel (€ HT) pour travaux d'élimination des sources énergivores	52 500 €
nécessité de travaux de mise aux normes, de mise en sécurité ...	NON
coût estimatif HT de ces travaux	
coût estimatif pour la mise en place d'horloges astronomiques (€ HT)	500 €
coût estimatif des frais de géoréférencement des réseaux (€ HT)	2 405 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>55 405 €</b>

- o à l'adoption d'une délibération par la collectivité acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement « Conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage public » tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ; étant précisé que la date d'effet du transfert de la compétence Éclairage Public ne pourra intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'état contradictoire à intervenir portant sur les biens appelés à être mis à disposition du Syndicat.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUPERE

Décision  
n° B2025-34

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de LES AUTELS-VILLEVILLON**

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de LES AUTELS-VILLEVILLON.

A réception de cette demande, l'inventaire des installations d'éclairage ainsi que les diagnostics énergétiques ont été réalisés et ont produit les données suivantes :

Collectivité	Nombre de foyers lumineux	Proportion de sources énergivores
LES AUTELS-VILLEVILLON	26	100 %

En l'état, le recensement des installations fait également ressortir à l'échelle de cette commune :

- 2 armoires de commandes,
- un investissement estimé à 13 000 € HT pour l'élimination totale des installations encore équipées de sources énergivores,

Enfin le Syndicat dispose de l'attestation visée du receveur public portant sur la valeur comptable des équipements propriété de la collectivité destinés à être mis à disposition de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour l'exercice de ses missions.

**Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Emet un avis favorable** à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de LES AUTELS-VILLEVILLON,
- **Conditionne** cette adhésion :
  - o au fait que la collectivité concernée s'engage aux côtés du Syndicat, à réaliser à court terme un programme de travaux dédié à la remise à niveau des installations existantes tel que prévu au tableau ci-dessous,

Travaux à réaliser	LES AUTELS-VILLEVILLON
coût prévisionnel (€ HT) pour travaux d'élimination des sources énergivores	13 000 €
nécessité de travaux de mise aux normes, de mise en sécurité ...	NON
coût estimatif HT de ces travaux	
coût estimatif pour la mise en place d'horloges astronomiques (€ HT)	
coût estimatif des frais de géoréférencement des réseaux (€ HT)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 000 €</b>

- o à l'adoption d'une délibération par la collectivité acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement « Conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage public » tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ; étant précisé que la date d'effet du transfert de la compétence Éclairage Public ne pourra intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'état contradictoire à intervenir portant sur les biens appelés à être mis à disposition du Syndicat.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision  
n° B2025-35

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de PRUDEMANCHE**

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de PRUDEMANCHE.

A réception de cette demande, l'inventaire des installations d'éclairage ainsi que les diagnostics énergétiques ont été réalisés et ont produit les données suivantes :

Collectivité	Nombre de foyers lumineux	Proportion de sources énergivores
PRUDEMANCHE	69	100 %

En l'état, le recensement des installations fait également ressortir à l'échelle de cette commune :

- 7 armoires de commandes,
- un investissement estimé à 34 500 € HT pour l'élimination totale des installations encore équipées de sources énergivores,
- un investissement estimé à 1 560 € HT pour le géoréférencement des réseaux souterrains.

Enfin le Syndicat dispose de l'attestation visée du receveur public portant sur la valeur comptable des équipements propriété de la collectivité destinés à être mis à disposition de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour l'exercice de ses missions.

**Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Emet un avis favorable** à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de PRUDEMACHE,
- **Conditionne** cette adhésion :
  - o au fait que la collectivité concernée s'engage aux côtés du Syndicat, à réaliser à court terme un programme de travaux dédié à la remise à niveau des installations existantes tel que prévu au tableau ci-dessous,

Travaux à réaliser	PRUDEMACHE
coût prévisionnel (€ HT) pour travaux d'élimination des sources énergivores	34 500 €
nécessité de travaux de mise aux normes, de mise en sécurité ...	NON
coût estimatif HT de ces travaux	
coût estimatif pour la mise en place d'horloges astronomiques (€ HT)	
coût estimatif des frais de géoréférencement des réseaux (€ HT)	1 560 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>36 060 €</b>

- o à l'adoption d'une délibération par la collectivité acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement « Conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage public » tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ; étant précisé que la date d'effet du transfert de la compétence Éclairage Public ne pourra intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'état contradictoire à intervenir portant sur les biens appelés à être mis à disposition du Syndicat.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision  
n° B2025-36

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de TRIZAY-COUTRETÔT-SAINT-SERGE**

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de TRIZAY-COUTRETÔT-SAINT-SERGE.

A réception de cette demande, l'inventaire des installations d'éclairage ainsi que les diagnostics énergétiques ont été réalisés et ont produit les données suivantes :

Collectivité	Nombre de foyers lumineux	Proportion de sources énergivores
TRIZAY-COUTRETÔT-SAINT-SERGE	74	86 %

En l'état, le recensement des installations fait également ressortir à l'échelle de cette commune :

- 5 armoires de commandes,
- un investissement estimé à 32 000 € HT pour l'élimination totale des installations encore équipées de sources énergivores,
- un investissement estimé à 550 € HT pour la mise en place d'horloges astronomiques,
- un investissement estimé à 1 365 € HT pour le géoréférencement des réseaux souterrains.

Enfin le Syndicat dispose de l'attestation visée du receveur public portant sur la valeur comptable des équipements propriété de la collectivité destinés à être mis à disposition de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour l'exercice de ses missions.

**Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Emet un avis favorable** à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de TRIZAY-COUTRETÔT-SAINT-SERGE,
- **Conditionne** cette adhésion :
  - o au fait que la collectivité concernée s'engage aux côtés du Syndicat, à réaliser à court terme un programme de travaux dédié à la remise à niveau des installations existantes tel que prévu au tableau ci-dessous,

Travaux à réaliser	TRIZAY-COUTRETÔT-SAINT-SERGE
coût prévisionnel (€ HT) pour travaux d'élimination des sources énergivores	32 000 €
nécessité de travaux de mise aux normes, de mise en sécurité ...	NON
coût estimatif HT de ces travaux	
coût estimatif pour la mise en place d'horloges astronomiques (€ HT)	500 €
coût estimatif des frais de géoréférencement des réseaux (€ HT)	1 365 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>33 865 €</b>

- o à l'adoption d'une délibération par la collectivité acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement « Conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage public » tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ; étant précisé que la date d'effet du transfert de la compétence Éclairage Public ne pourra intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'état contradictoire à intervenir portant sur les biens appelés à être mis à disposition du Syndicat.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision  
n° B2025-37

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de NEUVILLE-SAINT-DENIS**

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de NEUVILLE-SAINT-DENIS regroupant respectivement les communes de BARMAINVILLE, NEUVY-EN-BEAUCE et ROUVRAY-SAINT-DENIS qui est déjà adhérente.

A réception de cette demande, l'inventaire des installations d'éclairage ainsi que les diagnostics énergétiques ont été réalisés tout comme le recensement des installations et ont produit les données suivantes :

	BARMAINVILLE	NEUVY-EN-BEAUCE
Nombre de foyers lumineux	42	44
Proportion de sources énergivores		100 %
Nombre d'armoires de commandes	2	5
Élimination totale des installations énergivores		22 000 € HT
Mise en place d'horloges astronomiques		2 500 € HT
Frais du géoréférencement des réseaux	1 495 € HT	

Enfin le Syndicat dispose de l'attestation visée du receveur public portant sur la valeur comptable des équipements propriété de la collectivité destinés à être mis à disposition de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour l'exercice de ses missions.

**Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Emet un avis favorable** à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de NEUVILLE-SAINT-DENIS,
- **Conditionne** cette adhésion :
  - o au fait que la collectivité concernée s'engage aux côtés du Syndicat, à réaliser à court terme un programme de travaux dédié à la remise à niveau des installations existantes tel que prévu au tableau ci-dessous,

Travaux à réaliser	NEUVILLE-SAINT-DENIS (BARMAINVILLE et NEUVY-EN-BEAUCE)
coût prévisionnel (€ HT) pour travaux d'élimination des sources énergivores	22 000 €
nécessité de travaux de mise aux normes, de mise en sécurité ...	NON
coût estimatif HT de ces travaux	
coût estimatif pour la mise en place d'horloges astronomiques (€ HT)	2 500 €
coût estimatif des frais de géoréférencement des réseaux (€ HT)	1 495 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>25 995 €</b>

- o à l'adoption d'une délibération par la collectivité acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement « Conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage public » tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ; étant précisé que la date d'effet du transfert de la compétence Éclairage Public ne pourra intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'état contradictoire à intervenir portant sur les biens appelés à être mis à disposition du Syndicat.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision  
n° B2025-38

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de DANCY.**

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de DANCY.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

**Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Approuve** l'adhésion de la commune de DANCY à la compétence Conseil Énergétique.
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1<sup>er</sup> juillet 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision  
n° B2025-39

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 11 MARS 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoît PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Demande de renouvellement d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de FRESNAY L'ÉVÊQUE.**

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de FRESNAY L'ÉVÊQUE.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

**Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Approuve** le renouvellement d'adhésion de la commune de FRESNAY L'ÉVÊQUE à la compétence Conseil Énergétique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision  
n° B2025-40

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de ROUVRES**

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de ROUVRES.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

**Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Approuve** l'adhésion de la commune de ROUVRES à la compétence Conseil Énergétique.
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1<sup>er</sup> juillet 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision  
n° B2025-41

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de THIMERT GÂTELLES**

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de THIMERT GÂTELLES.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

**Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Approuve** l'adhésion de la commune de THIMERT GÂTELLES à la compétence Conseil Énergétique.
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1<sup>er</sup> juillet 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision  
n° B2025-42

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Plan de communication 2025 de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir**

Monsieur le Président rappelle que le plan de communication 2025 de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a été initié dès le 12 mars 2024 lors d'une présentation au bureau syndical. Lors de cette réunion 4 axes majeurs d'action de communication avaient été retenus :

1. Mieux faire connaître toutes nos compétences (ex : réalisation d'une vidéo sur le métier d'Économe de flux),
2. Rendre notre communication plus efficiente (ex : newsletters et lettres d'info),
3. Faire de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir le référent local de l'énergie (ex : participation à la Conférence des Maires du PETR),
4. Renforcer les liens avec nos adhérents et partenaires (ex : partenariat avec l'Écho Républicain, l'AMRF28).

Au cours de l'année 2024, de nombreuses actions de communication ont été menées parmi lesquelles :

- La mise en place d'une nouvelle charte graphique,
- Une fréquence plus régulière de communication : une newsletter par mois et une lettre d'info par trimestre, cette dernière étant directement adressée au domicile des délégués,
- La réalisation d'une vidéo sur le métier d'Économe de flux,
- La mise en place d'un partenariat avec l'Écho républicain duquel ont découlé plusieurs points-presse,
- Territoire d'Énergie Eure-et-Loir est devenu partenaire de l'AMRF28.

Dans cette continuité, les principales actions à mener en 2025 et définies lors du bureau syndical du 28 janvier dernier sont les suivantes :

- La réalisation de trois nouveaux supports au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025 :
  - o Nouveau guide des compétences proposées par TE28,
  - o Kit de communication pour chaque élu du Bureau,
  - o Kit de communication pour chaque agent de TE28,
- Mise en ligne d'un site internet modernisé d'ici la fin du 1er semestre,
- La réalisation de deux vidéos sur les métiers de chargé d'affaires électricité et de chargé d'affaires éclairage public.

**Ainsi, après en avoir délibéré, le Bureau Syndical approuve le contenu et la mise en œuvre du plan de communication 2025 de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.**

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision  
n° B2025-43

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Convention dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) relative à la commune de la Ferté-Vidame.**

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Portée par la Communauté de Communes des Forêts du Perche en partenariat avec la ville de la Ferté-Vidame, cette convention entérine la mise en place d'une ORT dont l'objectif est de maintenir la dynamique engagée, concrétiser plusieurs initiatives et actions matures lancées notamment en matière d'aménagement d'espaces publics et de valorisation patrimoniale. En l'état, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir accompagnerait la commune sur la rénovation de son parc d'éclairage public et de la réhabilitation d'anciens logements de fonction de l'établissement scolaire.

**Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous documents afférents à l'opération de revitalisation du territoire de la commune de la Ferté-Vidame.**

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision  
n° B2025-44

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Création de la commission « nouveau siège de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ».**

Lors de la réunion du bureau syndical du 11 mars dernier, les membres du bureau ont approuvé le principe de la construction d'un nouveau siège pour le syndicat sur les terrains adjacents à son siège actuel (au lieu de l'achat d'un nouveau bâtiment).

Dans ces conditions et conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, il est apparu opportun de constituer une commission chargée de l'élaboration de propositions pour le nouveau siège du syndicat.

Il est précisé que les membres de la commission seront notamment chargés d'établir des propositions concernant :

- l'enveloppe budgétaire du projet,
- l'architecture du bâtiment et l'aménagement intérieur : superficie, nombre de niveaux, nombre de bureaux, salles de réunion...
- l'aménagement des extérieurs : parking...
- le système thermique : production et/ou utilisation d'EnR (géothermie, photovoltaïque...), autoconsommation...

**Aussi, après avoir délibéré, sont désignés pour siéger à cette commission : Mme LORIN, Messieurs CHAMPION, BEAUREPERE, LE BARS et LHUILLERY.**

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPERE

Décision  
n° B2025-45

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Demande d'implantation de borne de recharge pour véhicules électriques par la commune de VERNOUILLET.**

Au titre de ses compétences optionnelles, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir peut être amené à la demande des collectivités à implanter des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et à gérer le service correspondant auprès des usagers.

A cet égard, la commune de VERNOUILLET, dans le cadre de sa stratégie globale de développement durable et de protection de l'environnement, a sollicité l'implantation d'une borne de recharge pour les véhicules de la flotte municipale.

Considérant que cette borne ne serait accessible qu'aux services municipaux, il est proposé d'implanter une borne 50 kW que TE28 a déjà en stock et de la rétrocéder après sa mise en service à la commune.

**Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Approuve** l'implantation d'une borne 50 kW à l'usage exclusif des services de la commune de VERNOUILLET.
- **Conditionne** son approbation quant à l'implantation d'une borne 50 kW, au fait que cette dernière sera rétrocédée après sa mise en service à la commune de VERNOUILLET.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPERE

Décision  
n° B2025-46

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 6 MAI 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le mardi 6 mai 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

**Date de la Convocation** : le 23 avril 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

**Étaient présents** : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, M. Éric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. François DORDOIGNE.

**Était / Étaient excusé(s)** : M. Guy CHAMPION, M. Didier LE BARS (pouvoir à M. NICOLAS), M. Didier LEMOINE, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS.

**Secrétaire de séance** : M. Guy BEAUREPERE

**Objet : Demande d'implantation de borne de recharge pour véhicules électriques par la ville de CHARTRES.**

Au titre de ses compétences optionnelles, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir peut être amené à la demande des collectivités à implanter des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et à gérer le service correspondant auprès des usagers.

Aussi, dans le cadre des travaux liés au réaménagement de la place Morard, la ville de CHARTRES a été contrainte de retirer temporairement la borne 22 kW à double point de charge qui y était implantée.

Compte tenu de l'emplacement stratégique de cette place c'est-à-dire à proximité du centre-ville, il a été proposé à la ville d'installer une nouvelle borne plus puissante (50 kW) plutôt que de remettre la borne initiale. Cette proposition de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a été approuvée par la ville.

**Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

- **Approuve** l'implantation d'une borne 50 kW place Morard à CHARTRES.
- **Conditionne** l'exécution de cette décision au fait que la ville mette à disposition une emprise compatible avec la bonne visibilité et la bonne exploitation de la borne.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE